Sfax, le 16/02/2022

Avis de consultation pour l'acquisition et la mise en place d'une salle de marché académique

Consultation N° CF_05_21

Objet : Acquisition et mise en place d'une salle de marché académique

Pièces jointes : Termes de références de l'acquisition et la mise en place d'une salle de marché académique

Dans le cadre de l'accord entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du Programme d'Appui à la Qualité pour le Développement de la Gestion Stratégique des Établissements d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax (FSEG Sfax) a bénéficié d'un fond d'Innovation pour la modernisation, l'autonomie et la performance du système d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en œuvre du Projet : Modernisation des mécanismes de gouvernance pour une meilleure efficience institutionnelle et plus d'ouverture nationale et internationale "GEM-FSEGS".

La Faculté se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente consultation.

ARTICLE 1 : Objet

Le MESRS représenté par la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax, sollicite des offres anonymes de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise en place une solution de salle de marché virtuelle permettant d'effectuer des simulations en matière de trading sur le marché financier (y compris la formation des formateurs).

La mise en place d'une salle de marché académique permet :

- Moderniser, faciliter et améliorer le travail de l'enseignant et du chercheur ;
- Disposer d'outils de trading boursier et d'analyse.
- Permettre aux étudiants de transiger avec le marché financier, d'analyser des scénarios et de disposer d'outils d'évaluation de performances.

Elle permet, en outre, l'ouverture des enseignants chercheurs et des étudiants sur l'environnement socio-économique tout en leur apportant un plus à l'épanouissement académique, social et environnemental.

ARTICLE 2 :

Les fournisseurs intéressés à fournir et mettre en place cette solution de salle de marché académique décrite dans les termes de références, téléchargeables sur le site de la FSEG Sfax : http://www.fsegs.tn, doivent fournir les informations pertinentes et les caractéristiques relatives à cette plateforme.

Le mode de sélection du fournisseur approprié se fait selon les directives de la banque mondiale éditées en janvier 2011 et mises à jour en juillet 2014. Une commission de classement des prestataires établira la sélection selon un barème de notation des spécificités techniques et des devis estimatifs qui vont être proposés.

Les prestataires intéressés peuvent obtenir le maximum d'informations au sujet des termes de référence par mail aux adresses électroniques : raouda.kammoun@fsegs.usf.tn et yosra.makni@fsegs.usf.tn et trouver la version numérique des documents afférents à cet avis sur le site web de la FSEG Sfax http://www.fsegs.tn.

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir au bureau d'ordre de la FSEG Sfax durant l'horaire du travail par voie recommandée, rapide poste ou les remettre en main propre, au plus tard **le 28/02/2022 à 10h** à l'adresse suivante :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax
Route de l'aéroport Km4, 3018, Sfax
(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention : « A NE PAS OUVRIR » **Consultation N°CF_05_21 : Acquisition et mise en place d'une salle de marché académique».**

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

ARTICLE 3 : Période de l'action :

Le déroulement de cette action est prévu vers le début du mois de mars 2022.

ARTICLE 4 : Variation des prix :

La présente consultation est à caractère ferme et non révisable.

ARTICLE 5 : Résultats attendus :

Salle de marché académique opérationnelle.

ARTICLE 6 : Spécificités techniques :

La solution de salle de marché académique doit correspondre aux détails techniques spécifiés dans l'annexe.

ARTICLE 7 : Critères de sélection :

Les critères d'évaluation et de classement des prestataires se fait sur la base du prix proposé.
La non-conformité aux critères techniques spécifiés est un critère d'élimination.

ARTICLE 8 : Modalité de publicité :

Les présents termes de référence seront communiqués aux potentiels candidats via le site web de la FSEG Sfax.

ARTICLE 9 : Modalité de publicité :

Les présents termes de référence seront communiqués aux potentiels candidats via le site web de la FSEG Sfax.

ARTICLE 10 :

L'avis de consultation ainsi que les termes de références doivent être avisés et cachetés par le prestataire.

LU ET ACCEPTE PAR
Le fournisseur
A Le.....

LE DOYEN DE FSEG SFAX
Pr. Younes Boujelbene
A Sfax, Le 16/02/2022

Annexe : Termes de références

Objet : Acquisition et mise en place d'une salle de marché académique

Bordereau technique et des prix

Nom / Raison sociale :					
Matricule fiscale :**Numéro de téléphone :**.....					
Numéro de fax/e-mail de contact :					
Libellé	**Quantité**	**Conformité (oui/non)**	**Montant HT**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
Solution en Mode Cloud					
Software salle de marché : ▪ Module de Gestion de la Base de Données du Flux de Marché (BVMT) ▪ Module Serveur de Simulation de Salle de Marché Boursier ▪ Module de Trading Boursier ▪ Module d'Analyse ▪ Module d'archivage ; ▪ Module de journalisation (logging) ; ▪ Module de monitoring et d'administration ; ▪ Modules proposés par le soumissionnaire (le soumissionnaire pourra proposer d'autres services s'ils lui semblent pertinents).					

Spécifications techniques ▪ Technologies de développement et déploiement La solution repose sur un socle technique garantissant la portabilité sur des systèmes ouverts, la performance technique et la sûreté de fonctionnement tout en tirant parti des outils Open Source. L'architecture doit être orientée web n-Tiers. Le déploiement de la solution doit respecter les bonnes pratiques de déploiement. ▪ Technologies d'infrastructure Le déploiement de la solution se fera sur une plateforme type Linux. Dans le cas de l'utilisation d'une base de données, celle-ci peut être soit : - Une base de données Oracle ; - Une base de données Open Source (MySQL, PostgreSQL..) ▪ Performances La solution doit supporter une montée en charge importante. Elle doit fournir les moyens de superviser et contrôler la montée en charge via les outils logiciels adéquats.					
Formation et Assistance des utilisateurs et des administrateurs					
Montant total					
Remise accordée					
Montant total HT					
Montant de la TVA					
Montant total TTC					

Le fournisseur

(Signature et Cachet)

Le